

Compte-rendu du Conseil municipal du 09/09/2015

Absent excusé : Laurent Macle

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de monsieur le Maire.

- **LOI NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE**

Le Préfet a tenu une réunion au cours de laquelle il a informé les maires et responsables des intercommunalités des effets de cette loi sur nos collectivités. Outre l'incitation à la fusion des communes, le texte fixe des seuils de populations en deçà desquels les Communautés de Communes elles-mêmes devraient fusionner avec d'autres. Dans notre catégorie, le seuil est à 7500 habitants. Avec 6900 habitants, dans l'état présent du texte, notre ComCom de la Haute Seille serait donc amenée à disparaître. Le processus devrait être engagé dans des délais extrêmement brefs.

Après discussion, le maire et le conseil déplorent le caractère précipité, voire improvisé d'un tel projet, qui, par exemple, désorganiserait profondément le travail de mutualisation des compétences engagé par les diverses intercommunalités.

Dans l'immédiat, notre conseil ne s'engagera pas de façon hâtive dans un processus dont les modalités comme le principe posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.

- **POS**

Deux parcelles boisées de la commune, du côté de Blois, sont concernées par le dispositif réglementaire de protection des sources de captage des eaux de Ladoye et Le Fied. Le conseil approuve la mise à jour des textes correspondants dans notre POS.

- **TOITURES ECOLE et MAIRIE**

Le maire confirme l'attribution de subventions représentant environ 40% des coûts. Les dossiers d'autorisation seront constitués sans délai pour réaliser les travaux dans les prochains mois. Le conseil donne son approbation. L'Ecole sera recouverte de petites tuiles type « restauration » du fait de la proximité de l'église classée pour un coût de 5991 euros; la mairie de tuiles dites « Bourgogne longue » conforme à notre réglementation pour 2488 euros.

- **SECURITE et STATIONNEMENT**

L'augmentation importante du nombre des visiteurs dans notre village engendre de nouvelles difficultés de circulation et de stationnement dans plusieurs secteurs de la commune, notamment en été et durant certains week-ends. La presse locale a évoqué le sujet, et monsieur le Maire a fait une réponse à un courrier de monsieur PELISSARD sur la question.

Le conseil fait le bilan des dernières semaines et évoque les solutions à venir. Concernant la circulation, le panneau conduisant les camping-cars à ne pas s'engager dans la rue de la

Roche et à stationner sur le parking de la Tour a produit les effets escomptés. L'idée de mettre en sens unique la rue de la Roche et la rue de l'Eglise a été écartée à ce jour car elle nécessiterait la pose obligatoire d'une douzaine de panneaux aux diverses intersections concernées. Outre leur caractère peu esthétique, ces éléments réduiraient encore la largeur de la chaussée par leur implantation. Il faut donc accroître les capacités de stationnement en sortie de village mais avec le souci permanent de ne pas altérer la beauté des lieux.

Le conseil examine l'idée d'une extension limitée du parking de la Tour sur une partie du terrain de la parcelle B 350. Une démarche serait engagée auprès de son propriétaire en vue de l'acquisition éventuelle de celle-ci par la commune. L'exploitant actuel de la parcelle ne s'y opposerait pas si une contrepartie lui était proposée. Le conseil approuve le principe de cette démarche.

- **GLISSEMENT DE TERRAIN**

Le glissement intervenu cet été sous la roche des MALPERTUIS devait faire l'objet d'une expertise géologique ; elle a été reportée provisoirement du fait d'un ennui de santé du géologue concerné.

- **VOIRIE**

Après les travaux réalisés par la SJE, un nettoyage complémentaire de certaines rigoles est nécessaire. Reste à effectuer le goudronnage de la ruelle des Pénitents Noirs, de l'accès à la propriété Bonnet et de la traversée de route près de la maison Dauma

- **FRAIS DE GARDERIE de L'ECOLE PUBLIQUE**

Le montant s'élève à 1328 Euros pour 2014. Le conseil approuve à l'unanimité cette dépense.

- **SUBVENTION pour classe de mer à Quiberon**

Trois élèves de la commune sont concernés à l'école de Voiteur. Le conseil approuve la subvention de 150 euros.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Un de nos concitoyens attire notre attention dans un courrier sur le problème de la détérioration très rapide des volets de bois neufs soumis aux intempéries, cela malgré tous les soins adéquats. Il suggère de réfléchir dans le cadre d'une refonte prochaine de notre réglementation, à l'autorisation éventuelle de nouveaux matériaux esthétiquement acceptables et plus résistants. Divers témoignages et expériences allant dans le même sens sont rapportés. Le conseil est favorable à une discussion ouverte sur ce sujet dans les prochains mois.
- Un groupe de conseillers est constitué pour recenser et programmer les travaux à réaliser dans le village et sur le territoire de la commune.
- Les volets de bois couvrant les coffrets EDF dans le village sont souvent délabrés. Un état des lieux sera fait en vue de leur remplacement. On proposera aux lycées professionnels du secteur la réalisation de ces pièces.

- Les volets nouveaux des appartements de l'Ecole seront posés avec une nacelle.
- Le déplacement vers le mur nord de la croix et de la sépulture des curés de l'allée centrale du cimetière est nécessaires ; les dalles du socle sont disjointes ou endommagées par le contournement difficile des engins des entreprises funéraires. Un devis supplémentaires sera demandé à cet effet.
- Les souches du cimetière ont été arasées, mais non arrachées.
- Pour le déneigement de la commune, Claude Daumard demandait confirmation de sa couverture assurantielle pour cette activité. Le maire a contacté la compagnie concernée afin de lever toute ambigüité sur ce point.
- Les sapins du Pré Pendant près des Vergers sont pour certains en mauvais état ; on craint des chutes en proximité de la route. Un courrier sera adressé au propriétaire en vue d'un élagage.
- Le Foyer Rural suggère de remettre en l'état l'éclairage de l'église depuis l'extérieur ou de l'intérieur. Le conseil approuve le principe. Un devis sera réalisé.
- Le poste de relevage des eaux usées de la rue de la Roche connaît quelques problèmes liés à la programmation du déclenchement automatique des pompes. Elle doit être modifiée afin que les deux pompes fonctionnent simultanément sans intervention manuelle quand le niveau l'exige.
- Le repas de la commune aura lieu le 11 novembre 2015. Au menu notamment du gigot de chevreuil fourni et cuit par les chasseurs.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 15 octobre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30.